



Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 6 avril 2022

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Membres en exercice : 23 Nombre de Membres Présents : 23

Date de la Convocation : 23 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux le six avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de LOUANNEC régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel, sous la présidence de Gervais EGAULT, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs EGAULT Gervais, BACUS Marc, CRAVEC Sylvie (arrivée à 19h00), PARZY Guy, LEGENDRE Karine, RENAUD Éric, ZEGGANE Émilie, PENNEC Maurice, LACROIX-ZUINGHEDAU Marie-Christine, GANNAT Dominique, PAGE Dany, COLAS Dominique, ROLLAND Daniel, HAMANT Catherine, ALLAIN Mickaël, COGNEAU Emmanuel, ESNAULT Régis, MULÉ Bernard, MICHEL André.

Pouvoirs : Sylvie CRAVEC donne pouvoir à Marc BACUS

Marie-Paule RICHARD donne pouvoir à Dany PAGE

Sabine CRAIGNOU donne pouvoir à Gervais ÉGAULT

Céline LE MORVAN donne pouvoir à Émilie ZEGGANE

Catherine ROLLAND donne pouvoir à Bernard MULÉ

Excusé : Néant

Secrétaire de séance : Guy PARZY

Ordre du jour :

- 1- Comptes des gestion 2021
- 2- Comptes administratifs 2021
- 3- Affectations des résultats
- 4- Vote des taux
- 5- Budgets primitifs
- 6- SDE : RD n° 6 – Camping et Route de Tréguier
- 7- Questions diverses
 - Demande de subvention Région – Rénovation énergétique de la salle de gym
 - Subvention au FACECO pour un soutien financier aux ukrainiens
 - Location gérance du snack bar du Camping

Le Maire ouvre la séance

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2022 est adopté à l'unanimité

Délibération n° 2022-04-06-01

Budgets communaux - Comptes de gestion 2021

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de la Commune, du Camping, du Lotissement de Poulajou et du Lotissement Le Stivel, de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le percepteur, accompagnés des états de développements des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution des budgets de la Commune, du Camping, du Lotissement de Poulajou et du Lotissement Le Stivel, de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion de la Commune, dressés, pour l'exercice 2021, par la trésorière, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion du Camping, du Lotissement Poulajous et du Lotissement Le Stivel, dressés, pour l'exercice 2021, par la trésorière, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 11/04/2022](#)

Délibération n° 2022-04-06-02

Budgets communaux – Comptes administratifs 2021

Monsieur Marc BACUS, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2021 :

Budget COMMUNE	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 148 853.22	2 700 064.61
		39 668.30
Résultat d'exploitation		590 879.69
Investissement	1 134 801.40	1 311 231.82
Excédent d'investissement		176 430.42
Résultat cumulé clôture 2021		767 310.11

Budget CAMPING	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	550 559.56	633 734.19
Résultat d'exploitation		83 174.63
Investissement	122 477.77	87 544.66
Besoin de financement	34 933.11	
Déficit cumulé clôture 2021		48 241.52

Budget Lotissement Poulajou	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	128 639.66	128 639.66
Résultat d'exploitation	0.00	0.00
Investissement	0.00	0.00
Besoin de financement		
Résultat cumulé clôture 2021	0.00	0.00

Budget Lotissement Le Stivel	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	647 000.62	647 000.62
Résultat d'exploitation		0.00
Investissement	469 858.46	550 045.26
Excédent d'investissement		80 186.80
Résultat cumulé clôture 2021		80 186.80

Après avoir terminé son exposé et répondu aux questions du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire cède la Présidence à M. Bernard MULÉ qui met les comptes administratifs aux voix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE :

- le Compte Administratif 2021 de la Commune,
- le Compte Administratif 2021 du Camping,
- le Compte Administratif 2021 du Lotissement de Poulajou,
- le Compte Administratif 2021 du Lotissement Le Stivel,

Délibération n° 2022-04-06-03

Budgets communaux – Affectations des résultats

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient conformément à la nomenclature M14 d'affecter les résultats 2021 des budgets de la Commune, du Camping, du Lotissement Poulajou et du Lotissement Le Stivel.

COMMUNE :

Le Compte Administratif 2021 du budget principal fait apparaître le résultat suivant :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : **590 879.69 euros**
- Solde d'exécution de la section d'investissement (avec les RAR) : **176 430.42 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE :**

- **de porter l'excédent de fonctionnement au compte 1068 à hauteur de 590 879.69 euros.**

CAMPING :

Le Compte Administratif 2021 du budget Camping fait apparaître le résultat suivant :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : **83 174,63 euros**
- Solde d'exécution de la section d'investissement (avec les RAR) : - **34 933,11 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE**

- **de conserver en section de fonctionnement la somme de 44 000.00 €**
- **de couvrir le besoin de financement et de porter une partie de l'excédent de fonctionnement au compte 1068, soit la somme de 39 174.63 euros.**

LOTISSEMENT POULAJOU :

Le Compte Administratif 2021 du budget du Lotissement de Poulajou fait apparaître le résultat suivant :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : **0 euros**
- Solde d'exécution de la section d'investissement : **0 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE de clore le budget du lotissement de Poulajou**

LOTISSEMENT LE STIVEL :

Le Compte Administratif 2021 du budget du Lotissement Le Stivel fait apparaître le résultat suivant :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : **0.00 euros**
- Solde d'exécution de la section d'investissement : **80 186.80 euros**

- **Report du déficit d'investissement au compte 001, soit la somme de 80 186.80 euros**

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 11/04/2022

Délibération n° 2022-04-06-04

Vote des taux 2022

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux cette année.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de voter les taux d'imposition 2022 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 38,07 %
- Taxe foncière (non bâti) : 67,30 %

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 11/04/2022

Délibération n° 2022-04-06-05

Budgets communaux – Budgets primitifs 2022

Monsieur Marc BACUS, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal les budgets primitifs 2022 :

Budget : COMMUNE	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
Section de fonctionnement		
Recettes	2 750 334.00	2 626 092.00
Dépenses	2 750 334.00	2 626 092.00
Section d'investissement		
Recettes	2 183 016.47	1 773 378.11
Dépenses	2 183 016.47	1 773 378.11
Budget : CAMPING	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
Section de fonctionnement		
Recettes	552 527.00	605 296.00
Dépenses	552 527.00	605 296.00
Section d'investissement		
Recettes	147 794.68	123 600.63
Dépenses	147 794.68	123 600.63

Budget : LOTISSEMENT LE STIVEL	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
Section de fonctionnement		
Recettes	872 799.00	260 031.00
Dépenses	872 799.00	260 031.00
Section d'investissement		
Recettes	672 799.00	235 217.80
Dépenses	572 903.55	135 814.00

Budget : LOTISSEMENT MABILIES	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
Section de fonctionnement		
Recettes	0.00	75 000.00
Dépenses	0.00	75 000.00
Section d'investissement		
Recettes	0.00	75 000.00
Dépenses	0.00	75 000.00

Après avoir terminé son exposé et répondu aux questions du Conseil Municipal, Monsieur le Maire met les budgets primitifs 2022 aux voix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VOTE :

- le Budget Primitif 2022 de la Commune,
- le Budget Primitif 2022 du Camping,
- le Budget Primitif 2022 du Lotissement Le Stivel,
- le Budget Primitif 2022 du Lotissement Mabiliès,

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 11/04/2022](#)

Délibération n° 2022-04-06-06

Effacement de réseaux RD6 – Camping

Le Maire rappelle le projet de travaux d'aménagement pour la sécurisation de la RD 6 aux abords du Camping validé en conseil municipal le 26 janvier 2022.

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour l'effacement des réseaux et l'éclairage public. Le montant global des travaux est estimé à 255 300 € soit une participation communale de 148 607,13 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** :

- Le projet d'effacement des réseaux basse tension « RD n°6 – Camping » à Louannec présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **140 000,00 € TTC**.

Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, votre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **54 010,83 €**.

- Le projet d'aménagement de l'éclairage public « RD n°6 – Camping » à Louannec présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **52 000,00 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'éclairage public au Syndicat d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, votre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **31 296,30 €**.

- Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électriques « RD n°6 – Camping » à Louannec présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **63 300,00 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence construction des infrastructures souterraines de communications électriques au Syndicat d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, votre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **63 300,00 €**.

ORANGE est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Les participations des collectivités seront calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 11/04/2022](#)

Délibération n° 2022-04-06-07

SDE / Effacement de réseaux RD 6 - Route de Tréguier

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour l'effacement des réseaux sur la RD 6 à la sortie du bourg vers Tréguier. Le montant global des travaux est estimé à 40 100 € soit une participation communale de 12 376,20 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** :

- Le projet d'effacement des réseaux basse tension « RD n°6 – Route de Tréguier » à Louannec présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **40 100,00 € TTC**.

Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, votre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **12 376,20 €**.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 11/04/2022](#)

Délibération n° 2022-04-06-08

SDE / Extension éclairage public RD n°6 - Route de Tréguier

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour l'extension de l'éclairage public de la RD n° 6 jusqu'au passage piéton face au Pôle Médical (balisage chemin). L'estimation s'élève à 13 400,00 €, soit une participation communale de 8 064,82 €.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'extension de l'éclairage public de la RD n° 6 jusqu'au passage piéton face au Pôle Médical (balisage chemin) présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **13 400,00 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019, d'un montant de **8 064,82 €**. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 11/04/2022](#)

Délibération n° 2022-04-06-09

Rénovation énergétique de la salle de gym / Subvention Région « Bien vivre partout en Bretagne »

Le Maire rappelle les travaux de rénovation énergétique de la salle de gym. Les devis ont été actualisés et la note s'alourdit.

Le Maire propose d'inscrire l'opération auprès de la Région dans le cadre du programme « Bien vivre partout en Bretagne » qui propose d'accompagner les collectivités sur les enjeux de l'accélération des transitions entre autres.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention auprès de la Région dans le cadre du dispositif 2022 « Bien vivre partout en Bretagne ». Les travaux seront réalisés en 2022.

ADOpte le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Renfort isolation	66 458.78 €	DETR	67 800.00
Isolation complète	85 958.60 €	DSIL - Plan de relance	56 500.00
Electricité - chauffage - VMC	24 385.25 €	SDE 22 - ORECA	20 000.00
Couverture	56 097.90 €	LTC - FDC énergies	15 000.00
Désamiantage	36 056.00 €	Région 20 %	58 094.61
Maîtrise d'œuvre	21 516.52 €	Autofinancement	73 078.44
Total	290 473.05 €	Total	290 473.05

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 11/04/2022](#)

Délibération n° 2022-04-06-10

Subvention au FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales) pour un soutien financier aux ukrainiens

Dans le cadre de la mobilisation pour les populations d'Ukraine, le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères a activé, le 1^{er} mars 2022, le FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales) et propose aux collectivités territoriales de contribuer financièrement à ce fonds pour exprimer concrètement leur solidarité. La gestion des fonds sera confiée à des agents de l'État experts dans l'aide humanitaire d'urgence et travaillant en liaison étroite avec les organisations internationales et les ONG françaises.

Le Maire propose le versement d'une aide financière de 2 000 €.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de verser un secours d'urgence de 2 000 € au FACECO.

Cette somme sera imputée au compte 65731 du budget de l'exercice en cours.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 26/04/2022](#)

Délibération n° 2022-04-06-11

Location gérance 2022 du snack-bar du Camping

Monsieur Le Maire rappelle que le snack-bar du camping est mis en location gérance pour le fonds de commerce de bar et plats cuisinés durant la saison estivale.

Monsieur le Maire a reçu la candidature de M. GICQUEL Cédric.

Le Maire propose une location gérance du snack-bar du camping à la société « Le Bilb'o Quai », gérant Monsieur Cédric GICQUEL, du 1^{er} juin 2022 au 30 septembre 2022 pour un loyer de 5 000 €.

Une caution de 1 250 € sera à verser à la signature du bail, elle sera remboursée dans le mois qui suit l'état des lieux de sortie.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder un contrat de location-gérance à la société « Le Bilb'o Quai », gérant Monsieur Cédric GICQUEL, immatriculée sous le numéro 850 505 629 au RCS de Saint-Brieuc, du 1^{er} juin 2022 au 30 septembre 2022.
- **FIXE** le montant de la redevance forfaitaire à 5 000 euros (cinq mille euros) et de la caution à 1 250 € (mille deux cent cinquante euros).
- **AUTORISE** Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la location gérance.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 02/05/2022](#)

SIGNATURES :

NOM - Prénom Fonction	Pouvoir	Signature
ÉGAULT Gervais Maire		
BACUS Marc 1 ^{er} Adjoint au Maire		
CRAVEC Sylvie 2 ^{ème} Adjointe au Maire	Marc BACUS (19h00)	
PARZY Guy 3 ^{ème} Adjoint au Maire		

LEGENDRE Karine 4 ^{ème} Adjointe au Maire		
RENAUD Éric 5 ^{ème} Adjoint au Maire		
ZEGGANE Émilie 6 ^{ème} Adjointe au Maire		
PENNEC Maurice Conseiller Municipal		
LACROIX-ZUINGHEDAU Marie-Christine Conseillère Municipale		
GANNAT Dominique Conseillère Municipale		
RICHARD Marie-Paule Conseillère Municipale	Dany PAGE	
PAGE Dany Conseillère Municipale		
COLAS Dominique Conseiller Municipal		
ROLLAND Daniel Conseiller Municipal		
CRAIGNOU Sabine Conseillère Municipale	Gervais ÉGAULT	
HAMANT Catherine Conseillère Municipale		
ALLAIN Mickaël Conseiller Municipal		
COGNEAU Emmanuel Conseiller Municipal		
ESNAULT Régis Conseiller Municipal		
LE MORVAN Céline Conseillère Municipale	Émilie ZEGGANE	
MULÉ Bernard Conseiller Municipal		
MICHEL André Conseiller Municipal		
ROLLAND Catherine Conseillère Municipale	Bernard MULÉ	

